



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture

Direction des Services administratifs
du Cabinet

Pôle de Sécurité Intérieure

Affaire suivie par : JM.PAYART
Téléphone : 05.34.45.36.34.
Télécopie : 05.34.45.37.38.
Courriel : jean-michel.payart
@haute-garonne.gouv.fr

n:\thematiques\cab\psi\04 - securite interieure ordre public\0 - ordre public\14.
squad\2012\09 - septembre\laurent teulle - 2 rue de la forge a saint-
orens\annulation cfp - lettre gle .doc

Toulouse, le 1er octobre 2012

Le Préfet de la Haute-Garonne

à

Monsieur le Colonel commandant le
groupement de gendarmerie
de la Haute-Garonne

Objet: annulation d'octroi du concours de la force publique

Réf. : courrier PSI/JMP du 24 septembre 2012

Par acte en date du 21 septembre 2012, la SCP FERRAN, huissiers de justice à Toulouse, sollicitait le concours de la force publique pour procéder à l'expulsion de monsieur Laurent TEULLE, gérant de la SCI RSBLT, d'un immeuble situé 2 rue de la Forge à Saint-Orens (31650). Cette demande était présentée en vertu d'un acte de propriété établi au profit de monsieur LABORIE, acte figurant au cadastre de la commune de Saint-Orens, rédigé le 10 février 1982 par maître DAGOT, notaire à Toulouse.

Un examen approfondi de ce dossier révèle que monsieur TEULLE est susceptible d'être, après acquisition par vente aux enchères, le propriétaire effectif de cet immeuble. Toutefois, de nombreux contentieux opposent actuellement monsieur LABORIE à monsieur TEULLE, ne permettant pas de définir quel est le vrai propriétaire de cet immeuble.

En conséquence, dans l'attente de l'évolution de ce dossier, il convient d'annuler le concours de la force publique accordé le 24 septembre 2012.

Pour le Préfet,
Le sous-préfet, Directeur de cabinet



Maurice BARATE



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture

Direction des Services administratifs
du Cabinet

Pôle de Sécurité Intérieure

Toulouse, le 1er octobre 2012

Affaire suivie par : JM.PAYART
Téléphone : 05.34.45.36.34.
Télécopie : 05.34.45.37.38.
Courriel : jean-michel.payart
@haute-garonne.gouv.fr

Maître,

Par acte en date du 21 septembre 2012, vous avez requis le concours de la force publique pour procéder à l'expulsion de monsieur Laurent TEULLE, gérant de la SCI RSBLT, d'un immeuble situé 2 rue de la Forge à Saint Orens (31650). Cette demande fut présentée en vertu d'un acte de propriété au profit de monsieur LABORIE figurant au cadastre de la commune de Saint Orens, établi le 10 février 1982 par maître DAGOT, notaire à Toulouse.

Un examen approfondi de ce dossier révèle que monsieur TEULLE est susceptible d'être, après acquisition par vente aux enchères, le propriétaire effectif de cet immeuble, mais que de nombreux contentieux l'opposent à monsieur LABORIE, ne permettant pas de définir quel est le vrai propriétaire de l'immeuble.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en conséquence, j'ai décidé d'annuler ma décision du 24 septembre dernier vous octroyant le concours de la force publique, ce dans l'attente de l'évolution de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
Le sous-préfet, Directeur de cabinet



Maurice BARATE

SCP FERRAN
Huissiers de Justice
18, rue Tripière
31000 TOULOUSE